

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EXERCICE 2020-2021



MERIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT

SAEM Au capital de 200 000 €
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33700 MERIGNAC
348 930 371 RCS BORDEAUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L232-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a établi le rapport de gestion de la société MÉRIGNAC Gestion Équipement pour l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Il en ressort les dispositions suivantes :

1. ACTIVITÉ

Il est rappelé que l'activité globale de la société porte sur une délégation de service public, celle du Pin Galant concrétisée par un nouveau contrat de Concession signé avec la Ville de MÉRIGNAC le 25/06/2020 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Quelques changements sont à signaler sur ce nouveau contrat :

- La durée du contrat passe de 8 à 5 ans,
- La programmation est au minimum de 75 spectacles et 105 représentations au lieu de 81 et 111 sur le précédent contrat,
- L'article sur les biens mis à disposition de la concession est plus précis,
- La redevance « d'affermage » devient « redevance forfaitaire dite R1,
- Le reversement au concédant, devient une redevance d'intéressement dite R2,
- Le contrôle du concessionnaire par le concédant est renforcé.

Mais depuis la signature de cette nouvelle DSP, et malgré notre travail, de préparation artistique, budgétaire, technique et communication, nous n'avons pu débiter notre saison artistique (80 spectacles initialement programmés), ni notre importante activité de salons et congrès.

Nous n'avons pu respecter sur la totalité de la saison 2020/2021 les objectifs délimités dans notre cahier des charges, et ce en raison des mesures sanitaires exceptionnelles à appliquer dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Après plusieurs échanges avec les services de la ville de MÉRIGNAC, et une analyse budgétaire exhaustive de notre exploitation, les mesures de distanciations physiques imposées depuis le passage de notre département en zone rouge le 14 septembre 2020, nous obligeaient à libérer un siège entre chaque groupe de réservation. Ainsi, notre jauge globale a été dégradée de 1 410 à 650 places maximum à disposition du public pour chaque spectacle.

Dans ces conditions, l'exploitation de notre saison artistique aurait généré un déficit de 321 000 € sur l'exercice.

Ce déficit important, présenté aux services de la Mairie dans un compte d'exploitation prévisionnel n'aurait pu être compensé par une subvention exceptionnelle d'équilibre.

Aussi, en accord avec les services de la mairie de MÉRIGNAC, et suite au vote en ce sens du Conseil d'Administration de MÉRIGNAC GESTION ÉQUIPEMENT en date du 14 septembre 2020, nous avons renoncé, contraints et forcés par cette situation exceptionnelle, à l'exploitation artistique du Pin Galant entre septembre et décembre 2020 dans un premier temps, et de continuer, dans la limitation imposée par les mesures sanitaires, d'exploiter les manifestations et congrès encore présents.

Il avait été présenté dans cette perspective deux nouveaux CEP, l'un présentant une reprise d'activité de janvier 2021 à Juin 2021, et un dernier, envisageant aucune reprise d'activité sur la saison.

Nous avons repensé toute notre saison artistique sur la période de janvier à juin 2021, dans un espace budgétaire qui tendait à l'équilibre.

Nous avons étudié la possibilité d'exploiter une quarantaine de productions sur les 66 annoncées dans notre plaquette de saison entre janvier et juin 2021. Cette nouvelle évolution de nos propositions artistiques nous aurait permis, avec une jauge moyenne de 600 places sur cette quarantaine de propositions, d'atteindre un éventuel équilibre. Une situation budgétaire tendue, que nous aurions pu assumer afin de garantir une activité, même dégradée, pour cette deuxième partie de saison.

Il nous semblait extrêmement important de redémarrer notre activité, afin que l'emploi artistique, technique, assuré par un grand nombre d'intermittents du spectacle, les hôtels, restaurants, loueurs de matériels techniques, puissent eux aussi retrouver un début d'activité salvateur. Nous espérons aussi retrouver, malgré ce contexte particulièrement anxiogène, un lien important avec notre nombreux et fidèle public.

L'évolution de la pandémie ne nous a pas permis de reprendre notre exploitation artistique sur la saison 20/21.

La mise en place du couvre-feu à partir de 20h à compter du 4 janvier sonnera définitivement le glas de nos espoirs de reprendre nos activités.

Devant la flambée de la pandémie, les règles ont été encore durcies au 1^{er} avril 2021, avec un couvre-feu à 19h, et la mise en place d'attestations obligatoires pour se déplacer dans un rayon de 10kms autour de son domicile.

Le CEP sans reprise d'activité présentait un déficit prévisionnel de 1 677 309 €.

Les différentes aides de l'état, la prise en charge à hauteur de 20% du chiffre d'affaires de l'année n-1, ainsi que les mesures de chômage partiel nous ont permis de réduire le déficit prévisionnel sans perception de la subvention annuelle de la part de la ville de Mérignac à 663 112 € (cf CEP actualisé au 30/04/2021 ci-après).

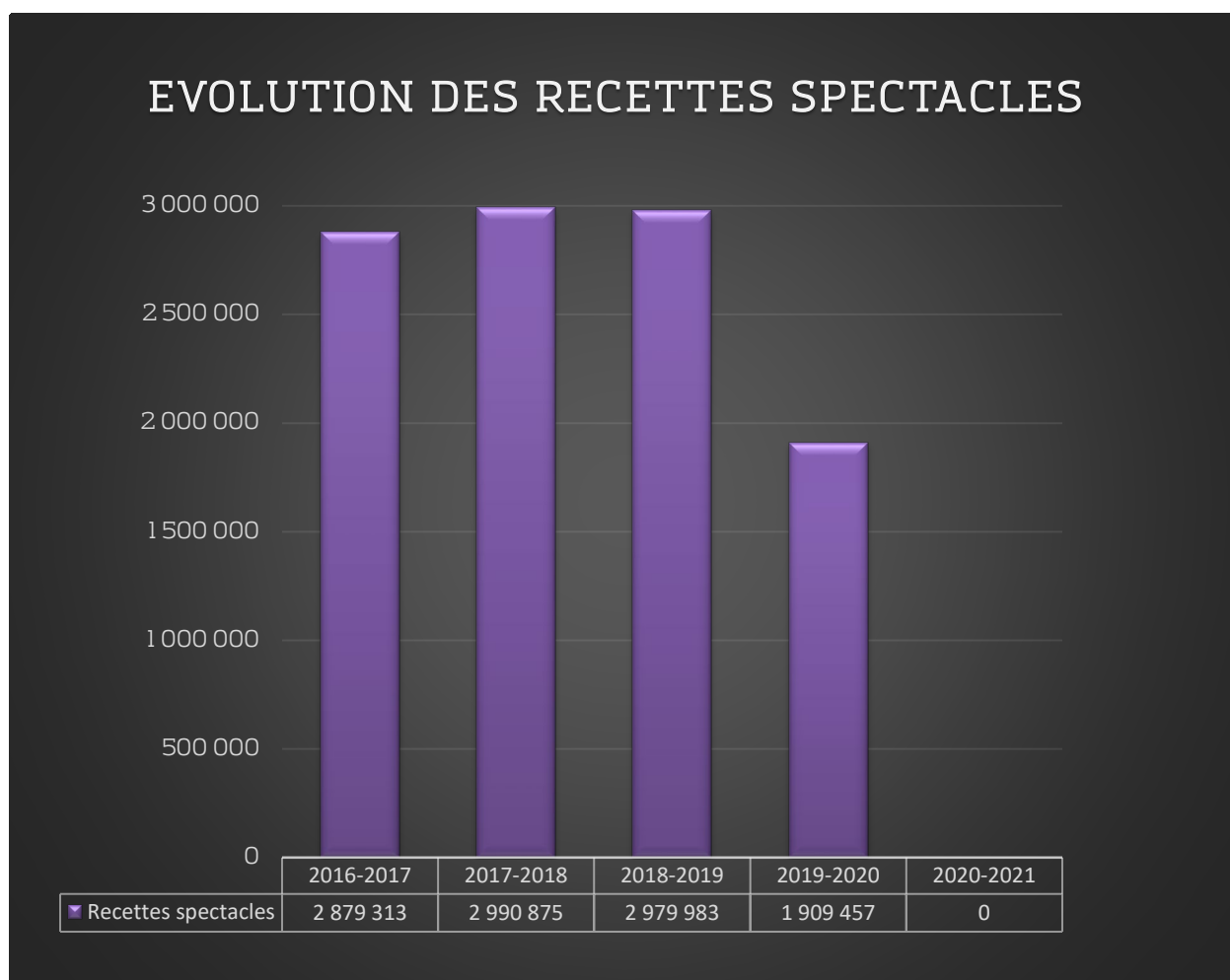
Compte tenu de la suspension de l'exécution de la concession, la municipalité s'est trouvée dans l'impossibilité juridique d'allouer la subvention prévue. Un avenant à la concession du Pin Galant a donc été signé le 23 mars 2021, permettant au concédant de verser à M.G.E une indemnité d'imprévision correspondant à 90 % du déficit lié à la Covid-19.

À noter que le montant du déficit au 30 juin 2021 avant indemnité d'imprévision s'établit au final à 612 309 €, contre 663 113 € prévus selon l'estimation réalisée fin avril 2021.

Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) actualisé au 30/04/2021

Exercice 2020/2021 du 01/07/2020 au 30/06/2021				
0 REPRESENTATIONS		BUDGET INITIAL SANS LA SUBVENTION	ATTENDU PREVISIBLE AU 30/06/2021	ECART
Produits	Recettes de tarification (billetterie)	0	0	0
	Recettes de tarification (abonnements)	0	0	0
	Recettes de tarification (activité Congrès)	0	260 432	260 432
	Recettes (partenariats)	93 630	5 001	-88 629
	Recettes (autres)	24 517	532 274	507 757
	Compensation des contraintes de service public versée par le concédant	0	0	0
	Autres subventions publiques		0	0
	Autres recettes (à compléter si nécessaire)	0	139 279	139 279
7 - Total des produits		118 147	936 986	818 839
Charges	60 - Achats	71 200	128 771	57 571
	Fournitures administratives	11 000	4 011	-6 989
	Achats consommables (y compris spectacles)	1 500	985	-515
	Matériel	3 000	2 948	-52
	Petit équipement divers	1 500	4 529	3 029
	Achats de marchandises	0	0	0
	Fluides	51 500	113 731	62 231
	Carburant	700	1 045	345
	Produits d'entretien	2 000	1 524	-476
	Achats de spectacles et de prestations culturelles	0	0	0
	Autres (à compléter si nécessaire)		0	0
	61 - Services extérieurs	139 010	209 189	70 179
	Locations mobilières	14 660	38 990	24 330
	Primes d'assurances	19 800	14 268	-5 532
	Entretiens et réparations et maintenance	101 350	148 862	47 512
	Documentation	3 200	7 069	3 869
	Autres (à compléter si nécessaire)		0	0
	62 - Autres services extérieurs	359 236	262 892	-96 344
	Frais postaux et de télécommunication	55 695	58 148	2 453
	Services bancaires	15 600	5 709	-9 891
	Déplacements, missions et réceptions (y compris spectacles)	22 100	18 195	-3 905
	Honoraires	52 255	62 274	10 019
	Personnel intérimaire	0	0	0
	Communication	213 586	118 566	-95 020
	63 - Impôts et taxes	37 780	21 689	-16 091
	Impôts et taxes sur rémunérations	32 000	15 559	-16 441
	Autres impôts et taxes	5 780	6 130	350
	64 - Charges de personnel	932 630	715 627	-217 003
	Salaires bruts	530 365	592 288	61 923
	Charges sociales	377 765	107 063	-270 702
	Personnel interimaire	0	0	0
	Autres charges de personnel (médecine du travail + formation)	24 500	16 275	-8 225
	65 - Autres charges de gestion courante	0	5 041	5 041
	Droits d'auteurs et redevances	0	5 041	5 041
	6 - Redevance annuelle	158 600	158 000	-600
	R1 - Redevance d'occupation du domaine public	158 600	158 000	-600
	R2 - Redevance d'intéressement		0	0
	R3 - Redevance pour frais de contrôle		0	0
	66 - Charges financières	0	2 889	2 889
	68 - Dotations aux amortissements et provisions	97 000	96 000	-1 000
6 - Total des charges		1 795 456	1 600 098	-195 358
Résultat d'exploitation		-1 677 309	-663 112	1 014 197

Vous comprendrez que cette situation de cas de force majeure dans le cadre de la pandémie de COVID-19 est totalement indépendante de notre volonté. Elle nous oblige à nous adapter sans cesse aux multiples directives de l'État pour faire face à la pandémie, directives qui impactent directement et fortement notre activité.



Concernant les congrès, la saison 2020/2021 a également été particulièrement difficile. L'organisation des concours a été maintenue avec une jauge de 260 candidats au lieu de 550 candidats (ce qui nous fait perdre certaines réservations), quant aux autres manifestations elles ont été annulées au fur et à mesure des annonces sanitaires.

Quelques exemples d'annulations :

- Le Commandement des Forces Aériennes de Bordeaux a annulé le concert face aux incertitudes sanitaires, (initialement prévu le 17 juin 2020/reporté au 21 septembre 2020).
- Piscines Sports et Loisirs devait organiser une journée de réunion pour les professionnels de la région (600 participants - initialement prévue en avril 2020 / reportée au 24 et 25 septembre 2020), annulée suite au désistement des participants à une semaine de l'évènement (elle a été reportée dans un premier temps au 24-25 mars 2021 puis de nouveau en décembre 2021).
- La Coopération Agricole de Nouvelle-Aquitaine organisait un salon agro-alimentaire réservé aux professionnels (200 participants / 80 exposants, prévu les 29 et 30 septembre 2020), annulé suite au désistement des participants à une semaine de l'évènement.

- Akéo qui réserve l'auditorium et le pavillon tous les ans début octobre (1000 participants), a annulé du fait de la distanciation imposée en salle.
- Les Rencontres Perspectives -conférence de Florence Servan Schreiber (prévue le 12 octobre) ont également annulé du fait de la distanciation imposée en salle.
- L'Association Accords Libres n'a pas pu préparer/répéter son concert (prévu le 14 octobre 2020, reporté au 13 octobre 2021 puis reporté de nouveau sur une date non définie).
- Melody GARDOT devait se produire le 11 novembre 2020 pour présenter son nouvel album, mais du fait du confinement, elle n'a pas pu l'enregistrer, la tournée a donc été annulée.
- L'ACSO qui organise tous les ans un salon du jouet ancien a annulé sa réservation des 28 et 29 novembre 2020 (reportée au 27-28 mars 2021 puis annulée), car les visiteurs/acheteurs font partie de la population à risque.
- Le SDIS a annulé sa réservation de l'auditorium et du pavillon en décembre, pour l'organisation de leur arbre de Noël, du fait de la situation sanitaire actuelle (reporté au 4 décembre 2021).
- L'Amicale des Écoles Laïques de Talence (qui réserve tous les deux ans l'auditorium) avait réservé les 11, 12 et 13 juin 2021. Mais du fait de la distanciation demandée entre les danseurs, ils ne sont plus en capacité d'accueillir autant d'adhérents dans les cours ; de plus, ils souffrent d'une baisse d'adhésion -ils ont donc souhaité reporter leur gala au 10, 11 et 12 juin 2022.

La tendance a donc été malheureusement à l'annulation des événements, quel que soit le format, le nombre de participants... nous avons fait tout notre possible pour reporter tous les événements annulés.

Malgré tout, le chiffre d'affaires 2020/2021 des congrès et locations de salles, est de **164 314 € HT (23 045 € sur l'Auditorium contre 124 158 € en 2019/2020 et 141 269 € sur le Pavillon (hors location vaccinodrome) contre 283 154 € en 2019/2020)**. Il est bien entendu en nette diminution par rapport à 2019/2020 (- 60%).

En termes de journées d'occupation, cela a représenté au total **62** journées (7 pour l'auditorium, **55** pour le Pavillon) contre 110 journées en 2019/2020.

L'épidémie de COVID-19, le confinement, les restrictions/contraintes sanitaires et la fermeture des Établissements Recevant du Public ont à nouveau mis à mal l'activité congrès.

27 manifestations ont pu toutefois avoir lieu :

- *Dans le Pavillon :*
 - o 21 concours (soit 51 journées d'occupation) organisés par le Centre Ministériel de Gestion, la Préfecture, la Direction Régionale des Finances Publiques, le service Administratif Inter Régional, le Centre de Gestion de la Gironde et l'École Nationale de la Magistrature,
 - o le salon des reptiles,
 - o un conseil municipal,
- *Dans l'Auditorium :*
 - o une réunion pour la signature de la convention Tarmaq,
 - o le meeting de campagne d'Alain ROUSSET,

- une école de danse « L'Art de la Danse » a maintenu ses cours à distances en visio, ce qui lui a permis d'organiser son gala malgré toutes les contraintes,
- un concert solidaire de remerciements aux premières lignes organisé par l'Office du Tourisme de Bordeaux et France Bleu, à l'occasion de Bordeaux Fête le Vin.

Malheureusement 36 manifestations ont été annulées sur cette saison, du fait des incertitudes et restrictions sanitaires (réduction de jauge par exemple) puis de la fermeture des Établissements Recevant du Public.

Après de nombreux échanges, nous avons réussi à reporter 16 d'entre eux sur 2021-2022, et 1 sur la saison 2022-2023.

19 événements ont été totalement annulés par « manque de visibilité », « indisponibilité des intervenants », « désistements des participants », « tournée annulée », « réunion à distance »...

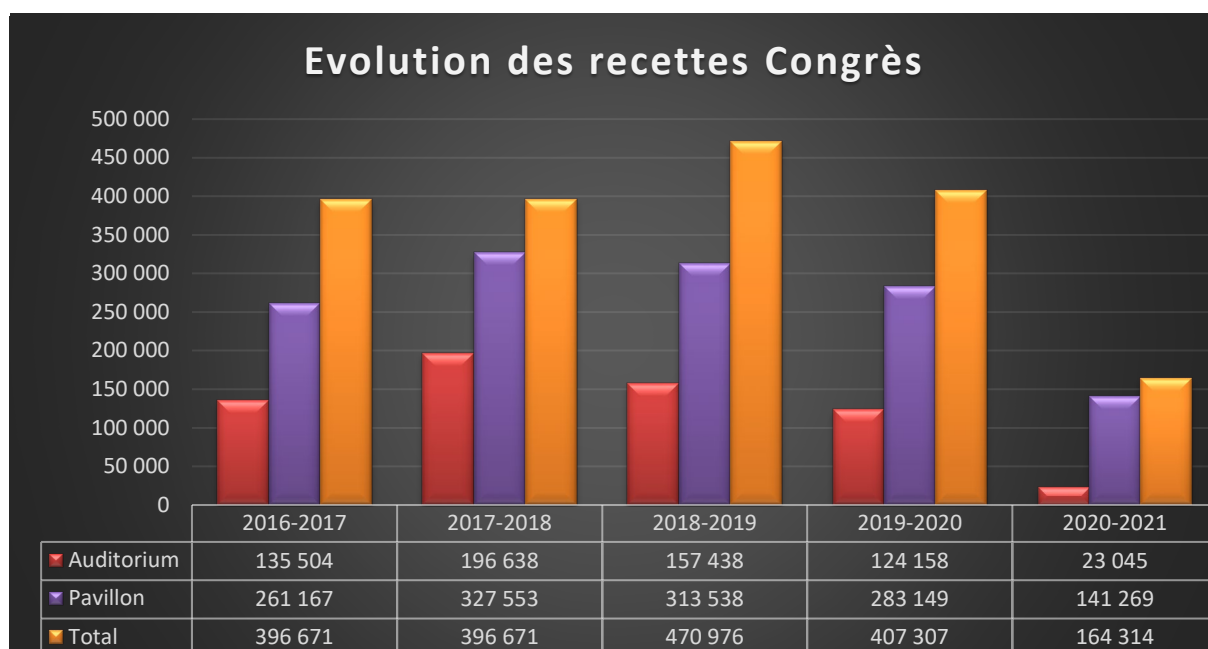
Cette période représente une perte de chiffre d'affaires estimée à 248 019 € H.T. pour 65 journées d'occupation de l'auditorium et du pavillon.

ESPACE CONGRES

SAISON	AUDITORIUM DU PIN GALANT			PAVILLON DU PIN GALANT				
	Nombre de journées d'utilisation		Nombre de participants	Recettes H.T.	Nombre de journées d'utilisation		Nombre de participants	Recettes H.T.
2019-2020 (réalisé)	Location	TOTAL	18 629	Locatif	Location	TOTAL	23 766	Locatif
	23	25		85 110,00 €	82	85		188 106,09 €
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie			Général
	2			124 158,06 €	3			283 154,95 €
2020-2021 (réalisé)	Location	TOTAL	2 195	Locatif	Location	TOTAL	7 199	Locatif
	6	7		10 207,00 €	54	55		102 250,00 €
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie			Général
	1			23 045,00 €	1			141 269,00 €
2021-2022 (prévisionnel au 15 septembre 2021)	Location	TOTAL	31 800	Locatif	Location	TOTAL	11 960	Locatif
	26	33		89 127,00 €	25	27		52 180,84 €
	Gratuité Mairie			Général	Gratuité Mairie			Général
	7			128 361,00 €	2			59 399,34 €

LE PIN GALANT / ACTIVITE CONGRES
SAISON 2020-2021 (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021)
Manifestations annulées ou reportées en raison du COVID19

Jour	Mois	Année	Organisateurs	Intitulé/Thème de la manifestation	Perte de C.A. saison 2020-2021		Report C.A. saison 2021-2022		Nombre de journées				Nombre d'événements annulés
					Locatif H.T.	Montant H.T. contrat	Locatif H.T.	Montant H.T. contrat	Auditorium		Pavillon		
									exploitation	montage	exploitation	montage	
21	9	2020	Commandement des Forces Aériennes de Bordeaux - FOSA (prévu le 3/4/20 reporté au 21/9 , puis annulé le 29 juin 2020) / 1 gratuité	Concert musique de l'air	620,00 €	2 170,00 €			1				1
22-23	9	2020	Cybercerde (report, puis 1-2 février 2021 puis 27-28 septembre 2021)	RCyberNouvelleAquitaine	5 655,00 €	11 113,00 €	5 655,00 €	11 113,00 €			1	1	2
29-30	9	2020	Coopération Agricole (reporté au 8-9 février 2022)	Show room agro alimentaire	5 107,50 €	6 263,50 €	5 107,50 €	6 263,50 €			1	1	3
4	10	2020	Société NOAO (reporté au 3 octobre 2021, mais sans le Pavillon Centre de vaccination)	Séminaire régionale AKEO	6 440,00 €	9 886,00 €	4 120,00 €	7 566,00 €	1			1	4
11	10	2020	Play 2 (prévu le 22 mars, reporté au 11 octobre 2020 -puis annulé)	Concert de Erza Muqoli	4 120,00 €	5 575,00 €			1				5
12	10	2020	Rencontres Perspectives (annulé)	Conférence Florence Servan Schreiber	4 120,00 €	5 730,00 €			1				6
13	10	2020	Direction Régionale des Finances Publiques (1 journée de concours annulée - problème de jauge)	Concours	2 350,00 €	2 350,00 €					1	0	7
14	10	2020	Association Accords Libres (reporté au 13 octobre 2021)	Concert	0,00 €	2 222,50 €	0,00 €	2 222,50 €	1				8
28-29	11	2020	ACSO 3M (annulé)	Salon Burdigouets	3 177,50 €	3 177,50 €					1	1	9
18-19	11	2020	Centre de Gestion de la Gironde (annulé le 4/11/20)	Concours	3 525,00 €	4 357,00 €					1	1	10
11	11	2020	Gerard Drouot Production (annulé)	Melody Gardot (n'a pu enregistrer son album)	4 120,00 €	7 235,00 €			1				11
5	12	2020	SDIS / reporté au 4 décembre 2021	Arbre de Noël	7 890,00 €	8 590,00 €	7 890,00 €	8 590,00 €	1		1		12
6	12	2020	Comité des Œuvres Sociales de la ville de Mérignac (annulé le 2 novembre 2020)	Arbre de Noël (1 gratuité)	0,00 €	0,00 €			1				13
13	12	2020	CSE Ariane Group (reporté au 12 décembre 2021)	Arbre de Noël	7 525,00 €	7 735,00 €	7 525,00 €	7 735,00 €	1		0	1	14
19	12	2020	Construction Navale de Bordeaux (reporté au 11 décembre 2021)	Arbre de Noël	3 770,00 €	3 770,00 €	3 770,00 €	3 770,00 €			1		15
27	1	2021	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente (annulé le 23 novembre 2020)	Assemblée Générale	3 742,50 €	10 259,30 €					1		16
5-6	2	2021	Université de Bordeaux (reporté au 16-17 avril 2021 puis au 4-5 mars 2022)	Remises de diplômes aux Docteurs	9 733,00 €	16 073,50 €	9 733,00 €	16 073,50 €	1		1	1	17
18	2	2020	Confédération Régionale de Danse Aquitaine (1 journée de concours en moins - désistement d'inscription des candidats/ puis changement de date - reporté en mars 2021, puis du 21 au 24 avril 2022)	Concours Régional	9 375,00 €	13 980,00 €	9 375,00 €	13 980,00 €	2	1			18
9-11	3	2021	Agence Buzz (salon annulé par manque de visibilité)	Salon Medispace	6 911,68 €	6 911,68 €					1	1	19
19-21	3	2021	Marc ROBERT -reporté 11-13 juin puis annulé vaccination - reporté mars 2022	Le Printemps du Disque & de la Bande Dessinée	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €			2	1	20
24-25	3	2021	Piscines Sports Loisirs International (reporté au 6-7 octobre 2021 vaccination - puis 1-2 décembre 2021)	Journée technique PSL	6 283,34 €	10 353,34 €	6 283,34 €	10 353,34 €			1	1	21
27-28	3	2021	ACSO 3M (annulé)	Salon Burdigouets	3 177,50 €	3 177,50 €					1	1	22
8	4	2021	Rencontres Perspectives (annulé)	Conférence Christophe André	4 120,00 €	5 730,00 €			1				23
14-15	5	2021	Académie Vanessa Feuillatte - report / reporté au 17-18 juin 2022	Gala de danse	6 120,00 €	7 959,00 €	6 120,00 €	7 959,00 €	1	1			24
18	5	2021	Le Théâtre du Corps Marie-Claude Pietragalia-Derouault-reporté au 24 mars 2022	la femme qui danse	4 120,00 €	7 445,00 €	4 120,00 €	7 445,00 €		1			25
28-29	5	2021	Martina Lowna Gaillard (reporté au 13-14 mai 2022)	Gala de danse	5 625,00 €	7 200,00 €	5 625,00 €	7 200,00 €	1	1			26
5-6	6	2021	ZN Studio (reporté au 4-5 juin 2022)	Gala de danse	6 255,00 €	8 605,00 €	6 255,00 €	8 605,00 €	1	1			27
7-9	6	2021	Chante Ecole (annulé le 1er décembre 2020)	Concerts	5 565,00 €	7 185,00 €			2	1	1	0	28
11-13	6	2021	Amicale des Ecoles Laïques de Talence (reporté au 10-12 juin 2022)	Gala de danse	7 500,00 €	10 655,00 €	7 500,00 €	10 655,00 €	1	2			29
16	6	2021	ONACVG (1 gratuité) - annulé	Concert	625,00 €	2 530,00 €			1				30
18-19	6	2021	Conservatoire de Mérignac (2 gratuités mairie ?) annulé	Gala de danse	0,00 €	3 150,00 €			1	1			31
20-22	6	2021	Ecole et Culture (1 gratuité) annulé	Concerts	5 565,00 €	5 565,00 €			2	1			32
25-26	6	2021	Aka Danse Andernors (annulé)	Gala de danse	5 625,00 €	7 060,00 €			1	1			33
27	6	2021	Ecole de danse Nane Delpech - report 27 juin 2021 puis juin 2022	Gala de danse	3 710,00 €	5 047,00 €	3 710,00 €	5 047,00 €	1				34
28	6	2021	Conservatoire de Mérignac (annulé)	Remise de prix	3 750,00 €	4 835,00 €			1				35
30-1	6	2021	Ideal Connaissances - reporté au 6-7 juillet 2020 puis au 27-28 septembre puis au 30 juin et 1er juillet 2021, puis 5 et 6 juillet 2021 mais sans auditorium, puis annulé vaccination)	Congrès "Longevity"	12 463,34 €	16 823,34 €					1	1	36
					175 986,36 €	248 019,16 €	100 088,84 €	141 877,84 €	26	11	16	12	



LE PAVILLON DEvenu VACCINODROME.

À compter du 23 avril 2021, le pavillon du Pin Galant a trouvé, sur demande de la ville de Mérignac et de la Préfecture de Gironde, une nouvelle destination, en devenant l'un des deux vaccinodromes présents sur la métropole Bordelaise, aux côtés de celui installé au Palais des Congrès de Bordeaux.

Ainsi, la Base Aérienne 106 de l'Armée de l'Air a été mobilisée pour réaliser la mise en place de l'infrastructure d'accueil. Nous nous sommes concentrés de notre côté à assurer la sécurité du bâtiment et des nombreuses personnes accueillies chaque jour.

La ville de Mérignac a assuré la mise à disposition des personnels médicaux, infirmières et médecins pour le suivi des patients.

Après une rapide montée en charge du vaccinodrome, le Pavillon accueillait jusqu'à 1 800 personnes à vacciner quotidiennement.

Pour assurer le bon fonctionnement du Pavillon, nous avons mis à disposition lors de chaque ouverture au public une permanence technique par nos équipes afin de s'assurer de la sécurité des personnels et du bâtiment.

Dans le cadre de notre responsabilité pour la sécurité des personnels et du bâtiment, et de la bonne exploitation du lieu, nous avons réalisé un contrat de location, délimitant ainsi les responsabilités de chacun, propriétaire, exploitant et utilisateur.

Pour la période du 23 avril au 30 juin 2021, une facture a été émise d'un montant de 119 850 € HT pour la location du Pavillon au titre du vaccinodrome.

Nous avons consenti une réduction importante sur ce contrat, bien en deçà de notre grille habituelle tarifaire. Cette somme de 119 850 € HT, même si elle paraît importante, ne compense pas le chiffre d'affaires qui n'a pu être réalisé au Pavillon sur la période, ni l'ensemble des dépenses de personnels (SSIAP 1 obligatoire), de nettoyage ou de climatisation du bâtiment.

juillet 2020			août 2020			septembre 2020			octobre 2020			novembre 2020			décembre 2020		
AUDITORIUM	PAVILLON		AUDITORIUM	PAVILLON		AUDITORIUM	PAVILLON		AUDITORIUM	PAVILLON		AUDITORIUM	PAVILLON		AUDITORIUM	PAVILLON	
M 1			M 1			M 1			M 1			M 1			M 1		
M 2			M 2	CMG (M)		M 2			M 2	TRX MECASCENIC		M 2			M 2	Bronx-Rep - 2/01/21	
V 3			V 3	MANT. EQUIPEMENTS		V 3	CMG - 106 pax		M 3			M 3	TRX MECASCENIC		M 3	The Rugged	
V 4			V 4			V 4			M 4			M 4			M 4	Ecole aux bains	
D 5			S 5			D 5			L 5			S 5			S 5	SDJS repote au 14/2/21	
L 6			L 6			L 6			M 6			L 6			M 6	COO	
M 7			L 7			L 7			M 7			S 7			M 7	Montage	
M 8			M 8			M 8			J 8			D 8			M 8	Montage	
J 9			M 9			M 9			V 9			L 9			M 9	Montage	
D 10			L 10			L 10			S 10			M 10			J 10	Jeanne-Addel	
S 11			M 11			M 11			D 11			M 11			V 11	Odine	
D 12			M 12			M 12			L 12			J 12			S 12	Phrosche	
L 13			M 13			M 13			V 13			D 13			D 13	CSE ARIANE GROUP	
M 14			V 14			V 14			S 14			L 14			L 14	Montage	
M 15			M 15			M 15			D 15			M 15			M 15	Don Juan	
V 16			M 16			M 16			L 16			M 16			M 16	Le plus beau...	
V 17			J 17			J 17			M 17			J 17			J 17	Montage	
M 18			M 18			M 18			M 18			V 18			M 18	Montage	
D 19			M 19			M 19			S 19			S 19			S 19	Hôtel cirque Eloize	
L 20			D 20			D 20			L 20			D 20			D 20	Hôtel cirque Eloize	
M 21			L 21			L 21			S 21			L 21			L 21		
M 22			M 22			M 22			L 22			M 22			M 22		
J 23			M 23			M 23			L 23			J 23			J 23		
V 24			L 24			L 24			M 24			J 24			V 24		
S 25			M 25			M 25			J 25			V 25			V 25	NOEL	
D 26			M 26			M 26			V 26			D 26			D 26		
L 27			J 27			J 27			V 27			L 27			L 27		
V 28			M 28			M 28			S 28			M 28			M 28		
M 29			L 29			L 29			D 29			L 29			L 29		
J 30			M 30			M 30			L 30			M 30			M 30		
V 31			L 31			L 31			V 31			J 31			J 31		
V 1			V 1			V 1			S 1			S 1			S 1		
S 2			M 2			M 2			D 2			D 2			D 2		
D 3			M 3			M 3			L 3			L 3			L 3		
L 4			J 4			J 4			M 4			M 4			M 4		
M 5			V 5			V 5			J 5			J 5			J 5		
M 6			S 6			S 6			D 6			D 6			D 6		
J 7			D 7			D 7			V 7			V 7			V 7		
S 8			L 8			L 8			M 8			M 8			M 8		
M 9			M 9			M 9			J 9			J 9			J 9		
D 10			M 10			M 10			L 10			L 10			L 10		
L 11			J 11			J 11			M 11			M 11			M 11		
M 12			S 12			S 12			J 12			J 12			J 12		
M 13			D 13			D 13			M 13			M 13			M 13		
V 14			L 14			L 14			S 14			S 14			S 14		
V 15			M 15			M 15			D 15			D 15			D 15		
S 16			M 16			M 16			L 16			L 16			L 16		
D 17			M 17			M 17			V 17			V 17			V 17		
L 18			J 18			J 18			M 18			M 18			M 18		
M 19			V 19			V 19			L 19			L 19			L 19		
M 20			D 20			D 20			M 20			M 20			M 20		
J 21			S 21			S 21			L 21			L 21			L 21		
V 22			M 22			M 22			S 22			S 22			S 22		
S 23			L 23			L 23			D 23			D 23			D 23		
D 24			M 24			M 24			L 24			L 24			L 24		
L 25			J 25			J 25			M 25			M 25			M 25		
M 26			V 26			V 26			L 26			L 26			L 26		
M 27			D 27			D 27			M 26			M 26			M 26		
J 28			S 28			S 28			V 27			V 27			V 27		
V 29			M 29			M 29			S 28			S 28			S 28		
S 30			L 30			L 30			D 30			D 30			D 30		
D 31			M 31			M 31			L 31			L 31			L 31		

RESERVATIONS CONFIRMÉES
MONTAGE
SPECTACLE ANNULÉ
SPECTACLE REPORTÉ 4/2021/2022

CONGRES
SPECTACLES
SPECTACLE ANNULÉ
SPECTACLE REPORTÉ 4/2021/2022

2. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2020-2021

2.1 - Mouvements de personnel

Au niveau de nos ressources humaines, nous avons embauché un contrat d'apprentissage en novembre 2020 en vue de préparer un diplôme BTS gestion de la PME. Ce contrat a pu bénéficier pour la première année d'une aide à l'embauche de 8 000 €.

2.2 - Procédures en cours

L'employée de nettoyage, déclarée inapte par la médecine du travail, a été licenciée pour inaptitude au poste le 31 octobre 2017. La procédure au Prud'hommes pour faute inexcusable de l'employeur a été clôturée.

Une décision importante a été rendue le 26 mars 2021 par le Pôle Social du Tribunal Judiciaire de Bordeaux dans l'affaire sus référencée. En effet, le Tribunal a débouté Madame BLAIS de l'ensemble de ses demandes et considéré que la faute inexcusable de l'employeur ne pouvait être retenue. Néanmoins, Madame Sylvie BLAIS a fait appel de cette décision en date du 14 avril 2021.

C'est pourquoi, une transaction a été établie entre MGE et Madame Sylvie Blais. MERIGNAC EQUIPEMENT GESTION accepte le jugement rendu le 30 avril 2021 par le Conseil de Prud'hommes en ce qu'il la condamne à verser les sommes de 21 292 €.

Cette concession consentie par MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT est reconnue comme satisfaisante par Madame Sylvie BLAIS et englobe tous dommages et intérêts relatifs à l'exécution, comme à la rupture de son contrat de travail et répare l'intégralité des préjudices qu'elle estime subir.

En contrepartie, Madame Sylvie BLAIS accepte le jugement rendu le 26 mars 2021 par le Tribunal Judiciaire de Bordeaux et renonce, expressément sans réserve et en toute connaissance de cause, à la demande de réformation de ce jugement ainsi qu'à toutes sommes et prétentions liées à ce litige.

Par conséquent, Madame Sylvie BLAIS se désiste de son appel interjeté contre ladite décision.

Cette concession consentie par Madame Sylvie BLAIS est reconnue comme satisfaisante par MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT, qui accepte ce désistement

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde accepte le désistement d'appel de Madame Sylvie BLAIS.

Madame Mélisa DROUET après avoir demandé une rupture conventionnelle et après avoir quitté nos effectifs en octobre 2016, a saisi le Conseil de Prud'hommes de Bordeaux près d'un an plus tard, le 12 octobre 2017, aux fins de demander la nullité de la rupture conventionnelle et réclamer la condamnation de la SA MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le litige est toujours en cours sur l'exercice. Néanmoins, le conseil des Prud'hommes en date du 9 juillet 2019 a débouté Madame DROUET de la totalité de ses demandes. Depuis, le 7 août 2019, Madame Mélisa DROUET a interjeté appel du jugement prud'hommal.

À ce jour, la société n'a aucune nouvelle de cet appel qui reste valable jusqu'en janvier 2022.

Enfin, le troisième litige portant sur la demande de 4 anciens personnels d'accueil de la requalification de leur contrat en CDI à temps complet est lui aussi clôturé. Néanmoins, le conseil de Prud'hommes de Bordeaux en date du 21 janvier 2020 a requalifié les contrats de travail à durée déterminée en contrats de travail à durée indéterminée.

Il a rejeté les demandes de requalification de contrats à temps partiel en contrats à temps plein, sauf pour Madame BLAIS.

Pour les trois autres, il a alloué un rappel de salaire sur le fondement de la violation des dispositions relatives à la durée minimale du travail à temps partiel.

Le principe de la requalification de CDD en CDI était malheureusement difficile à contrer, mais la société a interjeté appel sur la demande de rappel de salaire sur le fondement de la violation des dispositions relatives à la durée minimale du travail à temps partiel.

Il a été convenu, entre les parties d'un règlement à l'amiable. Vu la difficulté du rappel de salaire à temps complet omis par le Conseil de prud'hommes et pour éviter des complications de procédure, les parties sont favorables à une issue transactionnelle.

Des transactions ont donc été établies en mai 2021 pour les 4 anciens CDD avec une signature au 30 juin 2021 pour un montant total de 26 979 €.

Une reprise de provision a été passée sur l'exercice pour un montant de 75 744 € pour régler ces deux litiges clos.

2.3 - Covid en cours

La période Covid 19, depuis le 13 mars 2020 se poursuit sur la quasi-totalité de l'exercice 2020/2021 et nous a obligé à continuer le recours au chômage partiel et au télétravail.

	NOMBRE D'HEURES ANNUELLES	CHOMAGE PARTIEL EN HEURES	%
BILLETTERIE	5 460,00	2 709,00	49,62
COMMUNICATION	7 280,00	4 635,00	63,67
DIRECTION	3 640,00	1 699,88	46,70
CONGRES	1 820,00	1 140,65	62,67
COMPTABILITE	3 640,00	1 535,80	42,19
TECHNIQUE	17 836,00	10 308,00	57,79

Le pourcentage de chômage partiel du personnel fixe du Pin Galant oscille entre 42.19 % et 63.67 % sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021.

Les services Communication, Congrès et Technique ont été mis à un taux de chômage partiel élevé à plus de 50 %, tandis que les services Billetterie, Direction et Comptabilité ont continué leurs activités à plus de 50 %.

Sur cette période, seules quelques personnes étaient en télétravail, pour les autres, le présentiel a été privilégié avec des mesures adaptées à chaque service et personne.

Nous avons poursuivi nos réunions de travail, à distance, avec le logiciel TEAMS, partagé par l'ensemble des personnels fixes en télétravail et en présentiel, afin de continuer à gérer en téléconférence nos activités à distance.

L'activité partielle a permis de diminuer la masse salariale de 407 415 €. MGE a également bénéficié d'allègements de charges sociales pour un montant de 121 007 €.

Enfin, le fond de solidarité mis en place par le gouvernement en octobre 2020 a permis à MGE de percevoir une aide au titre des mois d'octobre 2020 à mai 2021 d'un montant total de 505 465 €.

Par ailleurs, en dehors des aides directes de l'État, nous avons sollicité deux aides spécifiques au milieu culturel, par le biais du CNM (Centre National de la Musique) anciennement CNV.

Dans un premier temps, nous avons demandé l'aide du fonds de compensation au déficit sur la billetterie, sur les spectacles de chansons, musiques actuelles et d'humours.

11 spectacles étaient éligibles à cette aide, qui compensait 40 % des pertes de billetterie par rapport à nos recettes prévisionnelles. Ces aides venaient compenser la limitation de nos jauges à 65% de nos 1 410 places, et la distanciation sociale à assurer dans les salles de spectacles.

Le montant attribué était de 164 500 € d'aide sur les 178 360 € demandés. Nous avons perçu un acompte de 131 600 € avec un solde à percevoir de 32 900 €. Mais nous allons devoir rembourser cet acompte au CNM, les spectacles ayant été annulés. Il n'y a que le concert d'Olivia Ruiz, en ouverture de saison 21/22 qui pourrait recevoir une faible part d'aide au déficit.

Dans un second temps, nous avons demandé une aide au fonds de sauvegarde des Entreprises, à hauteur de 80 000 €. La commission d'attribution nous a, in fine, refusé cette aide, du fait de la structuration de notre actionnariat trop largement représenté par le secteur public. Le CNM nous renvoyait vers une troisième commission. Malheureusement, nous ne remplissions pas tous les critères d'attribution pour y prétendre. 50 % de notre activité artistique devait dépendre du CNM, ce qui n'est pas le cas avec notre saison par définition pluridisciplinaire au Pin Galant.

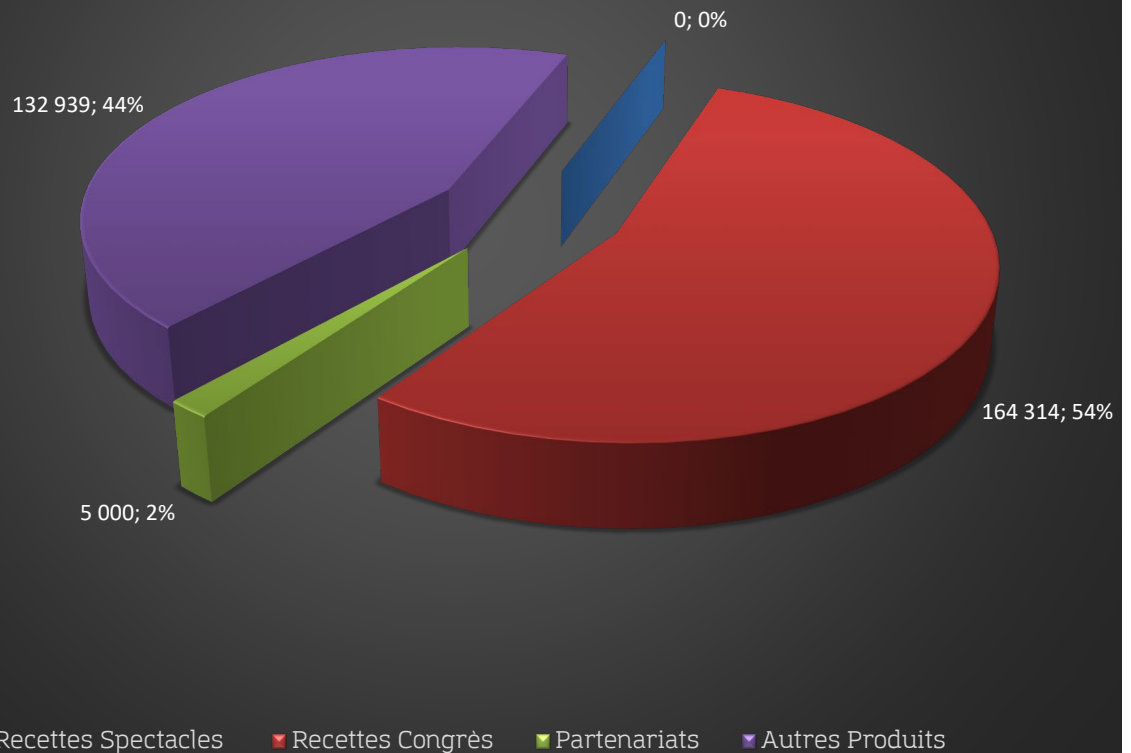
3. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019-2020

3.1 - Compte de résultat

SARL CC-DB - BORDEAUX	SAEM MERIGNAC GESTION EQUIPEMENT	Page : 4
-----------------------	----------------------------------	----------

Compte de Résultat		30/06/2021		30/06/2020	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	302 254	100,00	2 472 326	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	302 254	100,00	2 472 326	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation	523 348	173,15	2 229 249	90,17
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	731 693	242,08	137 763	5,57
	Autres produits	15		374	0,02
	Total des produits d'exploitation	1 557 309	515,23	4 839 712	195,76
	Achats de marchandises			1 230	0,05
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements	2 058	0,68	16 387	0,66
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	770 664	254,97	2 667 386	107,89
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 896	5,92	35 127	1,42
	Salaires et traitements	626 982	207,44	1 158 363	46,85
	Charges sociales du personnel	150 415	49,76	521 834	21,11
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	95 967	31,75	182 003	7,36
	Autres charges	3 479	1,15	200 259	8,10
	Total des charges d'exploitation	1 667 461	551,68	4 782 589	193,44
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(110 152)	-36,44	57 123	2,31
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	38 452	12,72	2 367	0,10
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
Total des produits financiers	38 452	12,72	2 367	0,10	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	15	0,01		
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	15	0,01			
	RESULTAT FINANCIER	38 437	12,72	2 367	0,10
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(71 716)	-23,73	59 490	2,41
	Total des produits exceptionnels	13 971	4,62	9 024	0,37
	Total des charges exceptionnelles	3 486	1,15	25 206	1,02
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 485	3,47	(16 182)	-0,65
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
	TOTAL DES PRODUITS	1 609 731	532,58	4 851 103	196,22
	TOTAL DES CHARGES	1 670 962	552,83	4 807 795	194,46
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(61 231)	-20,26	43 308	1,75

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN %



Les recettes spectacles sont à 0. Les recettes Congrès représentent quant à elles 54% du Chiffre d'affaires

A ces recettes, il convient d'ajouter 122 939€ de recettes autres correspondant essentiellement à la location du pavillon pour le vaccinodrome.

Les conventions avec les partenaires ont été annulées, seul notre partenaire SUEZ a maintenu son partenariat dans sa totalité.

Les autres produits sont la refacturation électricité et gaz à la Table du Pin Galant, et quelques refacturations des frais de Web.

Le résultat d'exploitation est négatif à **- 110 152 €** (+ 57 123 € en 2019/2020).

Au niveau de l'analyse des charges, tout comme la saison 2019/2020, la comparaison habituelle avec la saison précédente ne pourra être effectuée dans les mêmes conditions du fait du COVID.

- ✓ D'une manière générale, absence de charges directes et indirectes liées aux spectacles du fait de l'annulation des 81 spectacles et 96 représentations prévues initialement pour la saison 2020/2021. Les charges concernées sont :
 - Les achats consommables spectacles,
 - Les achats de confiserie,
 - Les achats de spectacles,
 - La location de matériel,
 - Les frais d'impression,
 - Les affichages Clear Channel,
 - Les voyages et repas spectacles,
 - Les droits d'auteurs.

- ✓ Cela engendre également une diminution voire une suppression de toutes les charges indirectes liées à l'annulation des spectacles, mais également à la période de confinement de l'ensemble des salariés. Enfin, une gestion rigoureuse de l'ensemble des dépenses a été faite en vue de réduire considérablement le déficit :
 - La maintenance de la billetterie (absence de l'ouverture comme l'année précédente de la saison 2021/2022 en juin comme chaque année),
 - Le poste « fluide » électricité et chauffage,
 - La conférence de presse annulée en juin,
 - Les frais du personnel, de missions et réceptions,
 - Les frais bancaires,
 - Les frais de téléphones et d'affranchissements,
 - Les salaires et traitements car inactivité des salariés intermittents et également de l'aide au chômage partiel,
 - Les charges sociales liées aux salaires et traitements.
 - Les petits équipements,
 - L'entretien du bâtiment,
 - La diminution de l'impression du nombre de plaquettes ainsi que les impressions d'affiches afin de favoriser les outils de communication dématérialisés,
 - Aucune provision pour travaux ou risques et charges n'a été effectuée sur l'exercice

- ✓ Il faut souligner les charges suivantes :
 - Les indemnités transactionnelles concernant les différents litiges salariaux pour un montant de 48 271 €
 - Les réparations de la fosse en travaux bâtiment compensées par le remboursement de l'assurance pour 78 775 €,
 - La dotation aux amortissements liée aux investissements réalisés sur les exercices précédents pour un montant de 95 967 €.

Au niveau de l'analyse des produits autres que les recettes spectacles, congrès et partenariats, on notera :

- ✓ L'aide de l'État pour 17 883 € liée aux embauches effectuées au service technique des années précédentes qui courait sur 5 ans ainsi que l'aide à l'embauche d'un contrat d'apprentissage sur l'exercice.
- ✓ L'aide de l'État pour le fond de solidarité à hauteur de 505 465 €,
- ✓ Une reprise de provision pour risques et charges concernant les différents litiges salariaux pour un montant de 75 744 €.
- ✓ Un transfert de charges pour le remboursement par l'assurance des frais de réparation de la fosse pour un montant de 100 833 €.
- ✓ Un transfert de charges concernant l'indemnité d'imprévision de la Ville de Mérignac pour un montant de 551 078 €
- ✓ Un produit financier d'un placement CMSO arrivé à échéance en avril 2021 pour 38 452 €.

Le résultat financier s'établit à + 38 438 € (+ 2 367 € en 2019/2020).

Le résultat net global après impôt s'établit ainsi à - 61 231 €.

MGE reversera à la Ville de Mérignac, pour l'exercice 2020-2021, 30 309 € correspondant à la TVA perçue lors du versement de la subvention et correspondant à l'indemnité d'imprévision non soumise à TVA.

3.2 - Bilan

BILAN SYNTHÉTIQUE	2020-2021	2019-2020	VARIATION	
			EN EUROS	EN %
ACTIF				
Actif immobilisé	255 816	351 783	-95 967	-27,28%
Clients	1 63 260	20 822	1 42 438	684,07%
Autres créances	269 851	291 248	-21 397	-7,35%
Disponibilités	2 331 265	1 399 085	932 180	66,63%
Comptes de régularisation	58 204	54 431	3 773	6,93%
TOTAL ACTIF	3 078 396	2 117 369	961 027	45,39%
PASSIF				
Capitaux propres	447 073	508 494	-61 421	-12,08%
Provisions pour risques et charges	98 388	1 741 32	-75 744	-43,50%
Dettes financières	400	1 07 368	-1 06 968	-99,63%
Acomptes reçus clients	1 04 81 4	421 953	-31 7 139	-75,16%
Dettes fournisseurs	252 029	345 140	-93 111	-26,98%
Dettes fiscales et sociales	244 350	386 759	-1 42 409	-36,82%
Autres dettes	1 931 342	1 73 523	1 757 81 9	1 01 3,02%
Comptes de régularisation		0	0	
TOTAL PASSIF	3 078 396	2 117 369	961 027	45,39%

Aucun investissement n'a été réalisés en 2020/2021.

Au 30 juin 2021, aucun billet n'a été vendu pour la saison 2021/2022.

Au 30 juin 2020, les ventes de billets pour la saison 2020/2021 étaient de l'ordre de 55 861 €

Au 30 juin 2019 les ventes de billets pour la saison 2019/2020 étaient de l'ordre de 1 501 502 €.

33 - Résultat des 5 derniers exercices

Conformément à l'article R225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'un tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
<i>Date d'arrêté</i>	<i>30/06/2021</i>	<i>30/06/2020</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>30/06/2018</i>	<i>30/06/2017</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	302 254	2 472 326	3 564 483	3 500 654	3 383 702
Résultat avant impôt, participation,					
Dot. Amortissements et provisions	41 008	102 306	74 036	196 518	85 230
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat net	(61 231)	43 308	13 147	10 515	8 099
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot. Amortissements, provisions	16	41	30	79	34
Résultat après impôt, participation					
dot. Amortissements et provisions	24	17	5	4	3
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	26	27	32	32	32
Masse salariale	626 982	1 158 363	1 238 421	1 246 333	1 162 212
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	150 415	521 834	555 006	525 575	514 618

4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE EN COURS

Nous avons relancé une nouvelle saison 21/22, avec des changements importants :

Afin d'anticiper et analyser au plus près l'état d'esprit de nos spectateurs, au sortir de cette crise sanitaire, notre service communication a administré un questionnaire le 06 avril 2021 par newsletter à quelques 55 800 de nos spectateurs assidus.

Nous avons collecté en retour 3 653 réponses, soit un taux de 6,54%. Un chiffre élevé, qui nous montre l'attachement que peuvent avoir les spectateurs envers notre structure (à comparer aux 2 à 3 % de taux normal de retour).

Fort de l'analyse de ces questionnaires, nous avons totalement remanié nos formules d'abonnements, pass Adagio, Allegro, Prestissimo, Picolo pour les jeunes et le pass spécifique pour les opérettes, pour les remplacer par un système unique et englobant tous les spectacles : la formule **Privilège**, offrant un tarif réduit dès le seuil de 5 spectacles franchi.

Une formule très simple et accessible qui doit permettre à tous de s'abonner plus facilement.

Par ailleurs, nous avons axé notre communication sur le digital, avec la création de 4 vignettes audiovisuelles humoristiques, une par genre artistique : théâtre, cirque, danse et humour. De formats courts, elles permettent leurs diffusions sur les réseaux sociaux.

Une dernière vidéo de 3 minutes me donne la parole pour une présentation des moments forts de la saison.

Devant le gaspillage de plaquettes la saison dernière, et voulant aussi diminuer l'empreinte budgétaire sur la saison, nous avons fait le choix de réaliser un dépliant léger, facile à envoyer, qui présente de façon succincte les 75 spectacles de la saison.

La plaquette existe toujours, mais en nombre limité, disponible à la billetterie du Pin Galant. Elle est relayée par un site Internet aux fonctionnalités accrues.

Pour rappel, la plaquette de la saison 20/21 aura été tirée à 40 000 exemplaires. Une fois les 24 000 plaquettes envoyées à nos spectateurs en début de saison, nous avons dû jeter le stock restant, soit 16 000 plaquettes en recyclage.

Nous notons un changement perceptible des habitudes de nos spectateurs, qui, certainement échaudés par les multiples reports et annulations de spectacles depuis 18 mois, reportent leur réservation et leur acte d'achat au dernier moment.

L'abonnement, qui permettait d'entrevoir sur le long terme ses sorties, n'est plus d'actualité. Sans compter le Pass sanitaire demandé à l'entrée des théâtres qui laisse une certaine frange de nos spectateurs sur le parvis.

Avec un abonnement en large retrait, nous ne collectons plus cette masse de trésorerie aussi importante qu'auparavant, et n'avons que très peu de clés de lecture, et de visibilité sur nos remplissages. Une difficulté supplémentaire pour porter nos moyens de communication là où il y en aura le plus besoin.

Mais c'est sans doute sur les personnes les plus âgées que nous ressentons le plus durement les effets de cette crise. Nos remplissages pour les opéras, concerts classiques, mais pire encore pour les opérettes, sont très préoccupants, alors que les budgets artistiques alloués sont les plus conséquents.

Nous avons eu une certaine prudence dans le budget consacré à l'artistique cette saison, en ramenant nos prévisions de recettes de billetterie de 2 727 115 € HT en 2019/2020 à 2 208 098 € HT.

Malgré cela, notre recette, juste après l'ouverture de la saison, culmine à 870 000 € HT pour 24 000 places vendues, alors que nous avons 2 056 000 € HT de recettes pour 58 534 places vendues sur la même période en 2019/2020.

Nous n'avons réalisé que 38% de notre recette prévisionnelle en ouverture de cette nouvelle saison, là où nous étions à 73 % en 2019/2020. Nous ne sommes à ce jour, qu'à 41 % du nombre de places vendues par rapport à la saison 2019/2020.

Les chiffres sont malheureusement encore plus parlants en comparant nos places vendues en abonnement, passant de 25 468 places vendues en Pass' à 11 327 places vendues cette saison en Formule Privilège.

Un démarrage préoccupant, même s'il n'est pas encore catastrophique. Nous avons anticipé ce scénario, en baissant notre investissement en spectacle, et en minorant largement nos prévisions de remplissages et donc de recettes prévisionnelles en billetterie. Malgré notre prudence répétée, la situation actuelle est encore plus tendue que nos plus pessimistes prévisions. Nous espérons que la confiance en des jours meilleurs reprendra rapidement le dessus, et que nos spectateurs reviendront toujours plus nombreux.

5. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble du personnel a retrouvé le chemin du Pin Galant, après ces longues semaines de chômage partiel et de télétravail. Tout le personnel est revenu en présentiel, exceptés deux salariés. Loïc Moreau, notre Attaché à l'information / Infographiste est présent deux jours par semaine sur site les mardis et mercredis, avec trois autres jours en télétravail. Mickael Maisonnette, notre Chargé de Communication Digitale - Community Manager est passé, à sa demande d'un temps de travail complet à un temps de travail partiel, à 17h hebdomadaire.

Par ailleurs, nous étions dans l'attente de la décision de travaux importants de sécurité à réaliser sur le Pin Galant :

1. Remplacement de 2 trappes de désenfumages complet coté cour et côté jardin,
2. Remplacement des pressostats de positionnement marche arrêt des moteurs de désenfumages sur coffret de relaying, pour un montant de 15 536,27 € TTC,
3. Mise à jour de l'automate Chubb avec remplacement module CMSI,
4. Remplacement de la sirène HS côté local habilleuse pour un montant de 6431,28 € TTC.

Les travaux urgents, tels que la réfection de la tourelle de désenfumage sur le toit du bâtiment, élément indispensable en cas d'incendie et sur lequel la commission ne transigera pas viennent d'être acceptés, tout comme les trois autres postes. Une issue positive qu'il faut noter, car tous ces éléments étaient indispensables à la sécurité du bâtiment et des personnels qui y travaillent.

Un autre point difficile concerne la permanence du vaccinodrome dans le pavillon. Alors que la présence du vaccinodrome devait s'arrêter fin août, afin de nous laisser reprendre nos activités de congrès normalement, la Préfecture a demandé la continuation du service en septembre.

Septembre devait être le dernier mois d'exploitation, devant la chute vertigineuse du nombre de vaccinations, passées de 1 800 en juin à moins de 300 vaccinations quotidiennes en septembre.

Toutes les activités congrès, concours divers et variés, événementiels du mois de septembre ont été annulés, et nous avons appris deux semaines avant la dernière échéance, la prorogation du site pour le mois d'octobre.

N'ayant pas de prévisions fiables quant à son arrêt définitif, nous sommes dans l'obligation d'annuler les différents contrats qui courent sur le mois de novembre, ne pouvant de façon sûre et définitive, assurer de notre disponibilité auprès de nos clients.

LE PIN GALANT / ACTIVITE CONGRES
SAISON 2021-2022 (du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022)

Manifestations annulées ou reportées en raison du COVID19

Jour	Mois	Année	Organisateurs	Intitulé/Thème de la manifestation	Perte de C.A. saison 2021-2022		Report C.A. saison 2022-2023		Nombre de journées				Nombre d'événements annulés
					Locatif H.T.	Montant H.T. contrat	Locatif H.T.	Montant H.T. contrat	Auditorium		Pavillon		
									d'exploitation	de montage	d'exploitation	de montage	
5-6	9	2021	DRFIP (annulé - vaccination - location d'un autre espace)	Concours contrôleur principal FIP	2 482,50 €	2 726,50 €					1	1	1
2-14	9	2021	DRFIP (annulé - vaccination - location d'un autre espace)	Inspecteur Interne	4 137,50 €	4 381,50 €					2	1	2
9-20	9	2021	DRFIP (annulé - vaccination - location d'un autre espace)	Examen Professionnel de B en A	2 482,50 €	2 787,50 €					1	1	3
25	9	2021	SARL TIKM (annulé - vaccination)	Salon du tissu Tisséade	4 162,70 €	4 912,70 €						1	4
7-28	9	2021	Cybercercle (annulé - vaccination - maison des associations)	Cybersécurité	5 655,00 €	11 113,00 €					1	1	5
9-10	10	2021	Association Terrariophile du Sud-Ouest (vaccination - reporté au 7-9 octobre 2022)	Salon reptile	9 537,50 €	9 887,50 €	9 537,50 €	9 887,50 €			2	1	6
0-12	10	2021	DRFIP (annulé - vaccination - location d'un autre espace)	Contrôleur interne	4 137,50 €	4 381,50 €					1	1	7
7-18	10	2021	DRFIP (annulé - vaccination - location d'un autre espace)	Contrôleur interne spécial	2 482,50 €	2 726,50 €					1	1	8
13	11	2021	Chœur de France (reporté au 19 novembre 2022)	Concerts	4 120,00 €	6 208,00 €	4 120,00 €	6 208,00 €	1				9
0-12	6	2022	Amicale des Ecoles Laïques de Talence (report/reporté 16-18 juin 2023)	Gala de danse	7 500,00 €	10 655,00 €	7 500,00 €	10 655,00 €	1	2			10
TOTAL H.T.					46 697,70 €	59 779,70 €	21 157,50 €	26 750,50 €	2	2	9	8	

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 61 231 €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante : en totalité en compte « report à nouveau débiteur » qui s'élève ainsi à 61 231 € après affectation.

6.2 - Distribution de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

6.3 - Examen des Conventions poursuivies

Compte tenu des dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit examiner chaque année les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Conseil procède en conséquence à l'examen de la convention concernée :

CONVENTION D'AFFERMAGE DE LA SALLE DE SPECTACLES ET DE CONGRES DU PIN GALANT

Le contrat d'affermage avec la Ville de Mérignac pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 a été signé le 25 juin 2020.

Afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le concédant accorde au concessionnaire une subvention annuelle de 2 260 000 € HT destinée à couvrir les charges d'exploitation correspondantes, dans le cadre de l'équilibre d'exploitation du compte prévisionnel (CEP).

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

Une redevance annuelle d'occupation R1 fixée à 158 000 € H.T. par an actualisée au 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation ;

Une redevance d'intéressement R2 : Si le résultat net comptable avant intéressement et impôt sur les sociétés certifié par le Commissaire aux comptes du concessionnaire est supérieur au résultat d'exploitation prévisionnel figurant au CEP, le concessionnaire reverse une quote-part de la différence au concédant au titre de la part R2 de la redevance annuelle.

Une indemnité d'imprévision correspondant à 90% du déficit (telle que prévue dans l'avenant N° 1 au contrat de DSP) va être versée pour un montant de 551 078 €.

L'impact financier de la concession et de son avenant dans les comptes 2020/2021 est le suivant :

Subvention actualisée : 0 € HT,
Redevance Annuelle R1 : 158 000 € HT,
Redevance d'intéressement R2 : 0 € HT.

6.4 - Rapport sur le gouvernement d'Entreprise

Conformément aux termes de l'article L225-37-4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise :

a) Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

EXERCICE 2020/2021					
	Prénom	Nom	Fonction au Conseil d'Administration		LISTE DESMANDATS ET FONCTIONS AU 30/06/2021
Monsieur	Daniel	MARGNES	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Conseiller Municipal délégué à la maison de la nature
Madame	Vanessa	FERGEAU-RENAUX	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Adjointe au Maire de Mérignac, déléguée à la culture - Chef d'entreprise GFCB SASU
Madame	Sylvie	CASSOU-SCHOTTE	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Adjointe au Maire de Mérignac déléguée à l'Action Sociale et Solidaire - Vice-Présidente du CCAS - Présidente du GIP CLIC/MAIA Porte du Médoc - Conseillère Métropolitaine Bordeaux Métropole / Vice Présidente déléguée à l'eau et l'assainissement - Agence d'Urbanisme et de Recherche de Bordeaux Aquitaine (A'URBA) - Membre de Mérignac Mécénat, - Membre de l'UDCCAS - Régie de L'Eau Bordeaux Métropole
Madame	Anne-Eugénie	GASPAR	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Adjointe au Maire de Mérignac, déléguée à la vie associative et à la cohésion sociale - adjointe de quartier (Centre Ville - Beaudesert) - Conseillère Métropolitaine Bordeaux Métropole
Madame	Claude	MELLIER	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Conseillère Municipale - Conseillère Métropolitaine Bordeaux Métropole
Madame	Amélie	BOSSET-AUDOIT	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Conseillère municipale déléguée à la petite enfance - déléguée au quartier d'Arlac - Conseillère départementale remplaçante (département de la Gironde)
Monsieur	Kubilay	ERTEKIN	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Conseiller municipal délégué à la réussite scolaire et éducative - Conseiller Départemental suppléant Mérignac-1 - Membre du CA du CCAS de Mérignac - Membre du CA collège Jules Ferry
Madame	Hélène	DELNESTE	Administrateur	Représentant la Ville de Mérignac	- Conseillère Municipale - Conseillère syndicale du SIVU
Monsieur	Arnaud	BEYSSEN	Administrateur	Directeur Territorial Représentant la C.D.C.	- Administrateur de INCITE BORDEAUX LA CUB - Représentant de la CDC de INCITE BORDEAUX LA CUB - Administrateur de TALENCE GESTION EQUIPEMENTS - Représentant de la CDC de TALENCE GESTION EQUIPEMENTS - Administrateur de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES - Représentant de la CDC de BORDEAUX METROPOLE ENERGIES
Monsieur	Jean-Charles	DUPLAA	Administrateur	Représentant la C.C.I.	- Trésorier du CIBC33 (Comité Interinstitutionnel des Bilans de Compétences) - Vice-Président du SYRPIN (Syndicat Régional des Prestataires de l'Informatique et du Numérique) - Vice-Président National de CHAMBERSIGN France (Signature Électronique de CCI France) - Vice-Président de la Maison de l'Emploi de Bordeaux - Administrateur de la Mission Locale de Bordeaux - Administrateur et membre du Bureau de Cap Métiers Nouvelle Aquitaine - (AROFÉ (Agence Régionale pour l'Orienteation, la Formation et l'Emploi) - Administrateur et membre du Bureau de l'ADSI Techno West - Administrateur du MEDEF Gironde - Administrateur de DCF (Dirigeants Commerciaux de France) Aquitaine - Gérant AFIB Formation
Monsieur	Pascal	GERASIMO	Administrateur	Actionnaire privé	- Directeur général de Bordeaux Métropole Aménagement, - Gérant de la SCI BMA Cursorl, - Gérant de la SAS d'Aménagement Bastide Niel, - Trésorier du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC Aquitaine).
Monsieur	Jean-Paul	BURLE	Administrateur	Actionnaire privé	- Administrateur du Groupe AUDIENS - Administrateur et Trésorier du CFPL (Centre Français de Promotion Lyrique) - Administrateur et Vice-Président des Nuits Lyriques de Marmande - Administrateur et Président de Soir Productions
			Fonction à l'Assemblée Générale		
Monsieur	Alain	CHARRIER	Représentant la Ville de Mérignac aux Assemblées Générales		- Adjoint délégué à la démocratie participative - adjoint de quartier (Capeyron/Bourran) - Administrateur de GIRONDE HABITAT

b) Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration ne sont pas dissociées au sein de notre société. Ces deux fonctions sont exercées par une seule et même personne, notre Président Directeur Général.

6.5. - Délais de paiements des fournisseurs

Conformément aux articles L. 411-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Dettes fournisseurs						Créances clients					
	Factures reçues non réglées au 30/06/2021 et dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 30/06/2021 et dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	36	12				12	2	3				3
Montant total des factures concernées (TTC)	66 670	52 134	2 750	#	3 314	58 198	12 908	150 144	-	#	208	150 352
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	8,94%	6,99%	0,37%	0,00%	0,44%	7,81%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							3,56%	41,40%	0,00%	0,00%	0,06%	41,45%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Règlement à 30 jours date de facture						- Règlement à réception					

Le Conseil d'Administration